

590511

Département: NORD
SGC Service Gestion Comptable
MAIRIE DE ROSULT

NUMÉRO SIRET : 215905118-00018

POSTE COMPTABLE : 059512

M57

Commune de moins de 3500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2024

S O M M A I R E

PAGES	
	INFORMATIONS GENERALES
p. 1 / 1	- Informations statistiques, fiscales et financières
p. 2 / 2	- Modalités de vote du budget
p. 3 / 3	- Exécution du Budget
p. 4 / 6	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses
p. 7 / 8	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
p. 9 / 9	- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p. 10 / 10	- Présentation des AP votées
p. 11 / 11	- Présentation des AE votées
p. 12 / 13	- Equilibre financier du budget - Investissement
p. 14 / 15	- Equilibre financier du budget - Fonctionnement
p. 16 / 16	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 17 / 17	- Balance générale du budget - Recettes
	VOTE DU BUDGET
	Section d' INVESTISSEMENT
p. 18 / 18	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 19 / 19	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes
p. 20 / 21	- Section d' investissement - Dépenses - Détail par article
	- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
p. 22 / 23	- Section d'investissement - Recettes - Détail par article
	Section de FONCTIONNEMENT
p. 24 / 24	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 25 / 25	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes
p. 26 / 28	- Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
p. 29 / 30	- Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

S O M M A I R E (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
p. 31 / 31	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 32 / 32	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 33 / 33	Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p. 34 / 34	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 35 / 35	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 36 / 36	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 37 / 37	Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 38 / 38	Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p. 39 / 39	Etat des provisions constituées	X	
p. 40 / 40	Etalement des provisions	X	
p. 41 / 41	Etat des charges transférées	X	
p. 42 / 44	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
p. 45 / 45	Etat des emprunts garantis	X	
p. 46 / 46	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	X	
p. 47 / 47	Subventions versées	X	
p. 48 / 48	Etat des contrats de crédit-bail	X	
	Etats des contrats de PPP	X	
	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 49 / 49	Etat des engagements reçus	X	
p. 50 / 51	Etat du personnel	X	
p. 52 / 52	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p. 53 / 53	Liste des organismes de regroupement	X	
p. 54 / 54	Liste des établissements publics créés	X	
p. 55 / 55	Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	Annexes budgétaires		X
p. 56 / 56	Equilibre budgétaire - Dépenses	X	
p. 57 / 57	Equilibre budgétaire - Recettes	X	
p. 58 / 58	Etat des autorisations de programme et ses crédits de paiements afférents	X	
p. 59 / 59	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	Autres éléments d'information		X
p. 60 / 60	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 61 / 61	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 62 / 62	Décision en matière de taux	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p. 63 / 63	Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Informations statistiques, fiscales et financières

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	2 008
Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0
Informations financières - Ratios	
Valeurs	
1	1 093,59
2	2 111,55
3	1 099,79
4	284,11
5	0,00
6	0,44
7	0,54
8	0,52
9	0,00
10	0,48

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par la préfecture).

(2) Les ratios s'appliquent sur l'encours de la dette se calculant à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : 0.00 %
- Investissement : 0.00 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 373 243.37	3 511 001.07	1 264 998.22	A1 2 402 755.92
Investissement	767 785.76	1 220 161.90	(3) - 341 449.06	A2 110 927.08
Fonctionnement	1 605 457.61	2 290 839.17	(4) 1 606 447.28	A3 2 291 828.84

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL DES RàR	I+II 150 000.00	III+I	B1 - 150 000.00
Investissement	I 150 000.00	III	B2 - 150 000.00
Fonctionnement	II	IV	B3

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	2 252 755.92
Investissement	A2 + B2	-39 072.92
Fonctionnement	A3 + B3	2 291 828.84

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1323	Départements	
13251	GFP de rattachement	
1345	Amendes de radars automatiques, amendes de pol	
138	Autres subventions d'investissement	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
16878	Autres organismes et particuliers	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	
2051	Concessions et droits similaires	
204	Subventions d'équipement versées	
204182	Bâtiments et installations	
204412	Bâtiments et installations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000.00
2111	Terrains nus	
212	Agencements et aménagements de terrains	
2131	Bâtiments publics	41 800.00
2135	Installations générales, agencements, aménagem	
2138	Autres constructions	
2152	Installations de voirie	82 000.00
21538	Autres réseaux	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	
2157	Matériel et outillage technique	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 000.00
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel informatique	20 000.00
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 200.00
2188	Autres	
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	
22611	Biens sous-jacents	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
231	Immobilisations corporelles en cours	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	150 000.00
011	Charges à caractère général	
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	
604	Achats d'études, prestations de services	
6042	Achats des prestations de services	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60621	Combustibles	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures non stockées	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
60633	Fournitures de voirie	
60636	Vêtements de travail	
6064	Fournitures administratives	
6067	Fournitures scolaires	
6068	Autres matières et fournitures	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
612	Redevances de crédit-bail	
613	Locations	
61521	Terrains	
615221	Bâtiments publics	
615228	Autres bâtiments	
615231	Voiries	
615232	Réseaux	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
6168	Autres	
618	Divers	
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623	Publicité, publications, relations publiques	
624	Transports de biens et transports collectifs	
625	Déplacements, missions et réceptions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
62876	Au GFP de rattachement	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
6415	Congés payés	
64168	Autres emplois d'insertion	
6417	Rémunérations des apprentis	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6470	Autres charges sociales	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
014	Atténuation de produits	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	
7392221	Ressources communales et intercommunales	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65131	Bourses	
65132	Prix	
65311	Indemnités de fonction	
65313	Cotisations de retraite	
65315	Formation	
653172	Cotisations au fonds de financement fin de man	
6541	Créances admises en non-valeurs	
65568	Autres contributions	
6558	Autres contributions obligatoires	
65733	Départements	
657362	C.C.A.S.	
65748	Autres personnes de droit privé	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
6588	Autres charges diverses de gestion courante	
66	CHARGES FINANCIÈRES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
6681	Indemnités pour remb. anticipé d'emprunt à ris	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	
6761	Différences réalisations (positif) transf.inv.	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
024	Produits de cessions d'immobilisations	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1322	Régions	
1323	Départements	
13251	GFP de rattachement	
13258	Autres groupements	
1328	Autres	
1335	Amendes de radars automatiques, amendes de pol	
1345	Amendes de radars automatiques, amendes de pol	
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	
1348	Autres	
138	Autres subventions d'investissement	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
16878	Autres organismes et particuliers	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	
2051	Concessions et droits similaires	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111	Terrains nus	
2131	Bâtiments publics	
2182	Matériel de transport	
2188	Autres	
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	
45825	Opérations sous mandat Rue DEKEN	
45827	Opérations sous mandat Rues Koenig / Delannoy	
45828	Opérations sous mandat Rue Nouveau Jeu	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
703	Redevances et recettes d'utilisation du domain	
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	
7032	Droits de stationnement et de location sur la	
7063	Redevances et droits des services à caractère	
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	
70688	Autres prestations de service	
73	IMPÔTS ET TAXES	
73211	Attribution de compensation	
732221	Ressources communales et intercommunales	
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	
731	Fiscalité locale	
73111	Impôts directs locaux	
73118	Autres contributions directes	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits mutati	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74111	Dotation forfaitaire des communes	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) commun	
742	Dotations élus locaux	
744	F.C.T.V.A.	
74718	Autres	
7473	Départements	
7478	Autres organismes	
748313	Dotation compensation réforme TP	
74832	Etat - Compensation au titre de CET(CVAE et CF	
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	
7484	Dotation de recensement	
7488	Autres attributions et participations	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752	Revenus des immeubles	
758	Produits divers de gestion courante	
7588	Autres produits divers de gestion courante	
013	Atténuation de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
775	Produits des cessions d'immobilisations	
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 170 000,00	2 209 072,92
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	150 000,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i> 110 927,08
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 320 000,00	2 320 000,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 240 000,00	1 987 244,08
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i> 2 252 755,92
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 240 000,00	4 240 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	6 560 000,00	6 560 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)	77 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
204	Subventions d'équipement versées	348 933.43				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (10)	773 750.00	150 000.00	2 056 368.41	2 056 368.41	2 206 368.41
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (3)(5)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	821 132.37				
Total des dépenses d'équipement		2 020 815.80	150 000.00	2 058 368.41	2 058 368.41	2 208 368.41
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	113 129.74		19 631.59	19 631.59	19 631.59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	90 000.00		92 000.00	92 000.00	92 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS) (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Total des dépenses financières		203 129.74		111 631.59	111 631.59	111 631.59
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
Total des dépenses réelles d'investissement		2 223 945.54	150 000.00	2 170 000.00	2 170 000.00	2 320 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (10)					
041	Opérations patrimoniales (10)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		2 223 945.54	150 000.00	2 170 000.00	2 170 000.00	2 320 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320 000.00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	184 582.37		67 288.19	67 288.19	67 288.19
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (10)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (3)(5)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		184 582.37		67 288.19	67 288.19	67 288.19
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	135 000.00		58 631.59	58 631.59	58 631.59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s (6)	443 949.06		39 072.92	39 072.92	39 072.92
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		578 949.06		97 704.51	97 704.51	97 704.51
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)	442 063.17				
Total des recettes réelles d'investissement		1 205 594.60		164 992.70	164 992.70	164 992.70
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 350 000.00		2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (10)	9 800.00		44 080.22	44 080.22	44 080.22
041	Opérations patrimoniales (10)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 359 800.00		2 044 080.22	2 044 080.22	2 044 080.22
TOTAL		2 565 394.60		2 209 072.92	2 209 072.92	2 209 072.92

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	110 927.08
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320 000.00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) sauf 165, 166 et 16449

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 252 755.92
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	698 100.00		722 819.78	722 819.78	722 819.78
012	Charges de personnel et frais assimilés	985 000.00		965 000.00	965 000.00	965 000.00
014	Atténuation de produits	30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	397 100.00		448 100.00	448 100.00	448 100.00
Total des dépenses de gestion courante		2 110 200.00		2 165 919.78	2 165 919.78	2 165 919.78
66	CHARGES FINANCIÈRES	22 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 182 200.00		2 195 919.78	2 195 919.78	2 195 919.78
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 350 000.00		2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	9 800.00		44 080.22	44 080.22	44 080.22
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 359 800.00		2 044 080.22	2 044 080.22	2 044 080.22
TOTAL		3 542 000.00		4 240 000.00	4 240 000.00	4 240 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 240 000.00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	5 000.00		36 029.78	36 029.78	36 029.78
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	73 754.42		123 560.00	123 560.00	123 560.00
73	IMPÔTS ET TAXES	560 773.30		600 773.30	600 773.30	600 773.30
731	Fiscalité locale	937 558.00		969 043.00	969 043.00	969 043.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	343 467.00		232 838.00	232 838.00	232 838.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des recettes de gestion courante		1 930 552.72		1 982 244.08	1 982 244.08	1 982 244.08
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 935 552.72		1 987 244.08	1 987 244.08	1 987 244.08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 935 552.72		1 987 244.08	1 987 244.08	1 987 244.08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 252 755.92
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 240 000.00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 044 080.22
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	19 631.59		19 631.59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	92 000.00		92 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	2 000.00		2 000.00
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	2 206 368.41		2 206 368.41
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	2 320 000.00		2 320 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320 000.00
---	--------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	722 819.78		722 819.78
012	Charges de personnel et frais assimilés	965 000.00		965 000.00
014	Atténuation de produits	30 000.00		30 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	448 100.00		448 100.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	20 000.00		20 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		44 080.22	44 080.22
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement		2 000 000.00	2 000 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 195 919.78	2 044 080.22	4 240 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 240 000.00
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	58 631.59		58 631.59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	67 288.19		67 288.19
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		44 080.22	44 080.22
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement		2 000 000.00	2 000 000.00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		125 919.78	2 044 080.22	2 170 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	110 927.08
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	39 072.92
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 320 000.00
---	---------------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	36 029.78		36 029.78
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	123 560.00		123 560.00
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	600 773.30		600 773.30
731	Fiscalité locale	969 043.00		969 043.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	232 838.00		232 838.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000.00		20 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000.00		5 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		1 987 244.08		1 987 244.08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 252 755.92
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 240 000.00
--	---------------------

III - VOTE DU BUDGET**Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP Nouvelles et Crédits de l'exercice****III****A****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
204	Subventions d'équipement versées	348 933.43							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	773 750.00	150 000.00		2 056 368.41	2 056 368.41		2 056 368.41	2 206 368.41
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	821 132.37							
	Total des dépenses d'équipement	2 020 815.80	150 000.00		2 058 368.41	2 058 368.41		2 058 368.41	2 208 368.41
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	113 129.74			19 631.59	19 631.59		19 631.59	19 631.59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	90 000.00			92 000.00	92 000.00		92 000.00	92 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE								
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES								
020	Depenses imprévues								
	Total des dépenses financières	203 129.74			111 631.59	111 631.59		111 631.59	111 631.59
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE								
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 223 945.54	150 000.00		2 170 000.00	2 170 000.00		2 170 000.00	2 320 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)								
041	Opérations patrimoniales (8)								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 223 945.54	150 000.00		2 170 000.00	2 170 000.00		2 170 000.00	2 320 000.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 320 000.00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (O) 040 = RF 042).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (O) 041 = RI 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat consistant de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état I-V-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 197 (cf. chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

Section d'Investissement - DETAIL PAR ARTICLE

DEPENSES

Chapitre	Designation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	90 000,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
1641	Emprunts en euros	90 000,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
16878	Autres organismes et particuliers								
	Total des dépenses financières	203 129,74			111 631,59	111 631,59		111 631,59	111 631,59
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 223 945,54	150 000,00		2 170 000,00	2 170 000,00		2 170 000,00	2 320 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)								
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)								
2131	Bâtiments publics								
041	Opérations patrimoniales (8)								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
1323	Départements								
138	Autres subventions d'investissement								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
2111	Terrains nus								
2131	Bâtiments publics								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 223 945,54	150 000,00		2 170 000,00	2 170 000,00		2 170 000,00	2 320 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ1 040 = RF 042).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ1 041 = RI 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat consistant de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Designation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	184 582,37		67 288,19	67 288,19	67 288,19
1322	Régions	73 813,00				
1323	Départements	41 861,00		36 803,00	36 803,00	36 803,00
13251	GFP de rattachement	48 748,37		13 834,96	13 834,96	13 834,96
13258	Autres groupements					
1328	Autres	20 160,00				
1335	Amendes de radars automatiques, amendes de pol					
1345	Amendes de radars automatiques, amendes de pol					
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux			16 650,23	16 650,23	16 650,23
13462	Dotation de soutien à l'investissement local					
1348	Autres					
138	Autres subventions d'investissement					
	Total des recettes d'équipement	184 582,37		67 288,19	67 288,19	67 288,19
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	578 949,06		97 704,51	97 704,51	97 704,51
10222	F.C.T.V.A.	105 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00		19 631,59	19 631,59	19 631,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	443 949,06		39 072,92	39 072,92	39 072,92
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	578 949,06		97 704,51	97 704,51	97 704,51
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	442 063,17				
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	442 063,17				
		442 063,17				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 205 594,69		164 992,70	164 992,70	164 992,70
021	Virement de la section de fonctionnement	1 350 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
		1 350 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	9 800,00		44 080,22	44 080,22	44 080,22
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)					
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre					
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111	Terrains nus					
2131	Bâtiments publics					
2182	Matériel de transport					

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
2188	Autres					
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	9 800.00		44 080.22	44 080.22	44 080.22
2802	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	100.00		88.92	88.92	88.92
2804182	Bâtiments et installations			42 599.72	42 599.72	42 599.72
2804412	Bâtiments et installations	9 700.00		1 391.58	1 391.58	1 391.58
2805	Concessions et droits similaires					
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT			44 080.22	44 080.22	44 080.22
041	Operations patrimoniales (8)					
16878	Autres organismes et particuliers					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 359 800.00		2 044 080.22	2 044 080.22	2 044 080.22

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Saut 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041)

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Designation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Voies du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	698 100,00			722 819,78	722 819,78		722 819,78	722 819,78
012	Charges de personnel et Frais assimilés	985 000,00			965 000,00	965 000,00		965 000,00	965 000,00
014	Atténuation de produits	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	397 100,00			448 100,00	448 100,00		448 100,00	448 100,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 110 200,00			2 165 919,78	2 165 919,78		2 165 919,78	2 165 919,78
66	CHARGES FINANCIERES	22 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Depenses imprévues								
	Total des dépenses financières	72 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 182 200,00			2 195 919,78	2 195 919,78		2 195 919,78	2 195 919,78
023	Virement à la section d'investissement	1 350 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 800,00			44 080,22	44 080,22		44 080,22	44 080,22
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 359 800,00			2 044 080,22	2 044 080,22		2 044 080,22	2 044 080,22
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 542 000,00			4 240 000,00	4 240 000,00		4 240 000,00	4 240 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

4 240 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

III

B

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	5 000,00		36 029,78	36 029,78	36 029,78
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	73 754,42		123 560,00	123 560,00	123 560,00
73	IMPÔTS ET TAXES	560 773,30		600 773,30	600 773,30	600 773,30
731	Fiscalité locale	937 558,00		969 043,00	969 043,00	969 043,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	343 467,00		232 838,00	232 838,00	232 838,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 930 552,72		1 982 244,08	1 982 244,08	1 982 244,08
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
042	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 935 552,72		1 987 244,08	1 987 244,08	1 987 244,08
043	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 935 552,72		1 987 244,08	1 987 244,08	1 987 244,08
	R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)					2 252 755,92
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					4 240 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****DEPENSES**

Chapitre	Designation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Voies du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote III = I + II
011	Charges à caractère général	698 100,00			722 819,78	722 819,78		722 819,78	722 819,78
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	322 000,00			323 719,78	323 719,78		323 719,78	323 719,78
604	Achats d'études, prestations de services	35 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6042	Achats des prestations de services	35 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	287 000,00			283 719,78	283 719,78		283 719,78	283 719,78
60611	Eau et assainissement	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	150 000,00			150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	500,00			500,00	500,00		500,00	500,00
60622	Carburants	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
60624	Produits de traitement	10 000,00			8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	50 000,00			48 719,78	48 719,78		48 719,78	48 719,78
60633	Fournitures de voirie	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
6067	Fournitures scolaires	11 000,00			11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	262 000,00			280 000,00	280 000,00		280 000,00	280 000,00
611	Contrats de prestations de services	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
612	Redevances de crédit-bail	30 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
613	Locations	2 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
61521	Terrains	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
615221	Bâtiments publics	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
615228	Autres bâtiments								
615231	Voies	40 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
615232	Réseaux	25 000,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
61551	Matériel roulant	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	23 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6168	Autres	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
618	Divers	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

III - VOTE DU BUDGET**Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****III****DEPENSES****B1**

Chapitre	Designation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Voie de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	113 100,00			118 100,00	118 100,00	118 100,00	118 100,00	118 100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	50 000,00			50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
624	Transports de biens et transports collectifs	20 000,00			20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	10 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	15 000,00			15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00			100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
628	Divers	13 000,00			13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000,00			3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62876	Au GFP de rattachement	10 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (1 000,00			1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	985 000,00			965 000,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00
621	Personnel extérieur au service	10 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	10 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	965 000,00			945 000,00	945 000,00	945 000,00	945 000,00	945 000,00
6411	Personnel titulaire	430 000,00			430 000,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
6413	Personnel non titulaire	100 000,00			110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6415	Congés payés	5 000,00							
64168	Autres emplois d'insertion	110 000,00			100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00							
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	300 000,00			300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6470	Autres charges sociales	5 000,00			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuation de produits	30 000,00			30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	30 000,00			30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité								
7392221	Ressources communales et intercommunales	30 000,00			30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	397 100,00			448 100,00	448 100,00	448 100,00	448 100,00	448 100,00
65131	Bourses	2 000,00			2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65132	Prix				1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	61 000,00			65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00			4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
65315	Formation	500,00			500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
653172	Cotisations au fonds de financement fin de man	100,00			100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
6538	Autres organismes				42 500,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00
6541	Créances admises en non-valeurs	5 000,00			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes				3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Voies du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
65568	Autres contributions	270 000.00			270 000.00	270 000.00		270 000.00	270 000.00
6558	Autres contributions obligatoires								
65733	Départements								
657362	Budgets annexes et régies	4 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
657363	CCAS/CIAS	50 000.00			50 000.00	50 000.00		50 000.00	50 000.00
65748	Autres personnes de droit privé	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés								
65888	Autres								
	Total des dépenses de gestion des services	2 110 200.00			2 165 919.78	2 165 919.78		2 165 919.78	2 165 919.78
66	CHARGES FINANCIÈRES	22 000.00			20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000.00			20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00
6681	Indemnités pour remb. anticipé d'emprunt à ris								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	50 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
681	charges de fonctionnement								
	Total des dépenses financières	72 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 182 200.00			2 195 919.78	2 195 919.78		2 195 919.78	2 195 919.78
023	Virement à la section d'investissement	1 350 000.00			2 000 000.00	2 000 000.00		2 000 000.00	2 000 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 800.00			44 080.22	44 080.22		44 080.22	44 080.22
6761	Différences réalisations (positif) transféré.								
681	charges de fonctionnement	9 800.00			44 080.22	44 080.22		44 080.22	44 080.22
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 359 800.00			2 044 080.22	2 044 080.22		2 044 080.22	2 044 080.22
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 542 000.00			4 240 000.00	4 240 000.00		4 240 000.00	4 240 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des C/NP de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	5 000.00		36 029.78	36 029.78	36 029.78
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000.00		36 029.78	36 029.78	36 029.78
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	73 754.42		123 560.00	123 560.00	123 560.00
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	2 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
7032	Droits de stationnement et de location sur la	1 300.00		1 500.00	1 500.00	1 500.00
7063	Redevances et droits des services à caractère	20 394.42		40 000.00	40 000.00	40 000.00
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	50 000.00		80 000.00	80 000.00	80 000.00
70688	Autres prestations de service	60.00		60.00	60.00	60.00
73	IMPÔTS ET TAXES	560 773.30		600 773.30	600 773.30	600 773.30
73211	Attribution de compensation	560 773.30		560 773.30	560 773.30	560 773.30
732221	Ressources communales et intercommunales			40 000.00	40 000.00	40 000.00
73223	Fonds départemental des DMTQ pour communes -50			969 043.00	969 043.00	969 043.00
731	Fiscalité locale	937 558.00		958 908.00	958 908.00	958 908.00
73111	Impôts directs locaux	907 423.00		958 908.00	958 908.00	958 908.00
73118	Autres contributions directes			10 000.00	10 000.00	10 000.00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits mutati	10 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	135.00		135.00	135.00	135.00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	20 000.00				
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	343 467.00		232 838.00	232 838.00	232 838.00
74111	Dotations forfaitaire des communes					
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun					
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) commun					
742	Dotations élus locaux	4 400.00		3 460.00	3 460.00	3 460.00
744	F.C.T.V.A.	20 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
74718	Autres			30 000.00	30 000.00	30 000.00
7473	Départements					
7478	Autres organismes	25 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
748313	Dotation compensation réforme TP					
74832	Etat - Compensation au titre de CET(CVAE et CF					
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	294 067.00		169 378.00	169 378.00	169 378.00
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH					
7484	Dotation de recensement					
7488	Autres attributions et participations					

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

RECETTES

B2

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante					
75888	Autres					
	Total des recettes de gestion des services	1 930 552,72		1 982 244,08	1 982 244,08	1 982 244,08
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 935 552,72		1 987 244,08	1 987 244,08	1 987 244,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
72	Production immobilisée					
77/61	Différences réalisations (positif) transf. inv					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 935 552,72		1 987 244,08	1 987 244,08	1 987 244,08

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) CF : définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES**ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1****B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1 ^{er} janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
99141537650/n°8 - TRAVAUX DIVERS VOIRIE	CREEDIT AGRICOLE	15/05/2006	26/07/2006	03/01/2007	228 000,00	F		3,990	3,990		A	X	N	A-1
7544024/n°9 - TRAVAUX SALLE DES PETTES	CAISSE D EPARGNE	16/06/2009	19/06/2009	25/06/2010	400 000,00	F		4,690	4,690		A	X	N	A-1
7763842/n°10 - TRAVAUX SALLE DES PETTES	CAISSE D EPARGNE	31/08/2010	15/09/2010	25/08/2011	200 000,00	F		3,590	3,590		A	X	N	A-1
99148432780/n°11 - TROTTOIRS ET ATELIERES	CREEDIT AGRICOLE	13/01/2012	03/02/2012	01/05/2012	170 000,00	F		5,660	5,660		T	X	N	A-1
MON279500EUR/0298670/001/n°12 - TRAVAUX DE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2013	27/05/2013	01/06/2014	200 000,00	F		3,980	3,980		A	X	N	A-1
853838/n°13 - VOIRIE COMMUNALE	CAISSE D EPARGNE	28/04/2015	19/10/2015	25/04/2016	400 000,00	F		1,550	1,550		S	X	N	A-1
TOTAL					1 598 000,00									
TOTAL GENERAL					1 598 000,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Normal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, R pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
99141557650/n°8 - TRAVVAUX DIVERS VOIRIE	N	0,00	-	45 562,31	2,00	F		3,990	14 597,27	1 817,94	0,00	0,00
7544024/n°9 - TRAVVAUX SALLE DES FETES	N	0,00	-	160 245,17	5,00	F		4,690	23 743,30	7 515,50	0,00	0,00
7763842/n°10 - TRAVVAUX SALLE DES FETES	N	0,00	-	86 456,72	6,00	F		3,590	11 083,26	3 103,80	0,00	0,00
99148432780/n°11 - TROTTOIRS ET ATELIERS COMMUNAUX	N	0,00	A-1	80 013,38	8,25	F		5,660	14 778,54	3 184,53	0,00	0,00
MON279500EUR/0298670/001/n°12 - TRAVVAUX DE VOIRIE	N	0,00	A-1	198 212,22	4,00	F		3,980	27 021,44	2 967,98	0,00	0,00
8538338/n°13 - VOIRIE COMMUNALE	N	0,00	A-1	570 489,80	6,50	F		1,550	91 223,81	18 589,75	0,00	0,00
TOTAL				570 489,80					91 223,81	18 589,75	0,00	0,00
TOTAL GENERAL				570 489,80					91 223,81	18 589,75	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES

ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéfiques	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : moment emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

B1.4

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent					
	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00				
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Encours Début	570 489,80				
	Nombre de Produits	0	0	0	0	
C - Option d'échange (swaption)	% de l'encours					
	Encours Début					
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	
	% de l'encours					
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Encours Début					
	Nombre de Produits	0	0	0	0	
F - Autres types de structure	% de l'encours					0
	Encours Début					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B15

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l' emprunt couvert	Capital restant di au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			// //					// //	// //	// //			
			// //					// //	// //	// //			
			// //	NEANT				// //	// //	// //			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
 (6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget
 (7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap
 (8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	15/03/2023

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

B3.1 - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		// // // // //				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

B4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

IV - ANNEXES**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****B5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

N° opération: 458		Intitulé de l'opération: 200 - CAPITAINE DEKEN		Date de délibération: 01/01/2018	
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
	Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers				
[040]	Financement par le mandataire				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
	Recettes nettes (b - d)				

IV - ANNEXES**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****B5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

N° opération: 458		Intitulé de l'opération: 202 - RUES PAUL DELANNOY PONTCENSIER		Date de délibération: 05/11/2018	
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers					
[040]	Financement par le mandataire				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)					

IV - ANNEXES

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

B5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

N° opération: 458		Intitulé de l'opération: 203 - RUE DU NOUVEAU JEU		Date de délibération: 01/01/2019	
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits voies	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers				
[040]	Financement par le mandataire				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (4) (6)				
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

IV
B7.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			intérêts	en capital	
				NEANT															
TOTAL																			
TOTAL GENERAL																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, P pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 60111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

CALCUL DU RATION D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS

IV

B7.2

B7.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
<p>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</p>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	109 813.56
	4 240 000.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

I / II

2.59

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1311-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
SUBVENTIONS VERSEES	B8.1

B8.1 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657362	1	SUBVENTION	CCAS	etablissement public	
6574	2	SUBVENTION	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	association loi 1901	
6574	3	SUBVENTION	AMICALE LAIQUE ECOLE LES PRES	association loi 1901	
6574	4	SUBVENTION	ANCIENS COMBATTANTS UNC/AFN	association loi 1901	
6574	5	SUBVENTION	ARTSCENE ET CO	association loi 1901	
6574	6	SUBVENTION	ASSOCIATION DES PARENTS	association loi 1901	
6574	7	SUBVENTION	ASSOCIATION EQUILYBRES YOGA	association loi 1901	
6574	8	SUBVENTION	ASSOCIATION FOOT CLUB	association loi 1901	
6574	9	SUBVENTION	ASSOCIATION LES GOWESTS	association loi 1901	
6574	10	SUBVENTION	BASKET CLUB LOISIRS ROSULT	association loi 1901	
6574	11	SUBVENTION	BOITE A COUTURE	association loi 1901	
6574	12	SUBVENTION	CENTRE LOISIRS EDUCATIF SPORTIF	association loi 1901	
6574	13	SUBVENTION	CHANSEM	association loi 1901	
6574	14	SUBVENTION	CLUB ROSULT AMITIE	association loi 1901	
6574	15	SUBVENTION	DIVERS	association loi 1901	
6574	16	SUBVENTION	FUTSAL SIVS FOOT EN SALLE	association loi 1901	
6574	17	SUBVENTION	HARMONIE DE ROSULT	association loi 1901	
6574	18	SUBVENTION	ILCG	association loi 1901	
6574	19	SUBVENTION	KICK TAI BOXING	association loi 1901	
6574	20	SUBVENTION	LA CROCH CHOEUR CHORALE	association loi 1901	
6574	21	SUBVENTION	LECELLES ROSULT CYCLO ET	association loi 1901	
6574	22	SUBVENTION	PRATIC ART	association loi 1901	
6574	23	SUBVENTION	ROSULT ASSOCIATION SPORT	association loi 1901	
6574	24	SUBVENTION	SOCIETE DE CHASSE	association loi 1901	
6574	25	SUBVENTION	SPL CENTRE AQUATIQUE	association loi 1901	
6574	26	SUBVENTION	TAPE D PIEDS	association loi 1901	
6574	27	SUBVENTION	UNION DELEG. DEPART. EDUC. NAT	association loi 1901	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

B8.2 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV
B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
Filière Administrative								
ATTACHE	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	2	1.70	0.00	1.70	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	0	2	2.00	0.00	2.00	
TOTAL Filière Administrative		4	1	5	4.70	0.00	4.70	
Filière Animation								
ANIMATEUR	B	1	0	1	1.00	0.00	1.00	
ADJOINT ANIMATION	C	2	0	2	2.00	0.00	2.00	
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00	
TOTAL Filière Animation		4	0	4	4.00	0.00	4.00	
Filière Sanitaire et Sociale								
ASEMI PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00	
TOTAL Filière Sanitaire et Sociale		1	0	1	1.00	0.00	1.00	
Filière Technique								
ADJOINT TECHNICIEN	C	3	3	6	5.00	0.00	5.00	
ADJOINT TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3	0	3	3.00	0.00	3.00	
TOTAL Filière Technique		6	3	9	8.00	0.00	8.00	
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		15	4	19	17.70	0.00	17.70	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CID) 6 mois) recruté à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
			0			
			0			
			0	NEANT		
TOTAL GENERAL			0			

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

ME: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois Fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'états

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	B10

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité à l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

B11.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
Dépenses hors charges transférées (A)		92 000.00	I 92 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	92 000.00	92 000.00
1641	Emprunts en euros	92 000.00	92 000.00
16878	Autres organismes et particuliers		
Dépenses et transferts à déduire (B)		19 631.59	19 631.59
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	19 631.59	19 631.59
10222	F.C.T.V.A.		
10226	Taxe d'aménagement	19 631.59	19 631.59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources	111 631.59	150 000.00		261 631.59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
Ressources propres externes (a)		58 631.59	58 631.59
1022	Fonds d'investissement	58 631.59	58 631.59
10222	F.C.T.V.A.	39 000.00	39 000.00
10226	Taxe d'aménagement	19 631.59	19 631.59
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		2 044 080.22	2 044 080.22
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	44 080.22	44 080.22
2802	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	88.92	88.92
2804182	Bâtiments et installations	42 599.72	42 599.72
2804412	Bâtiments et installations	1 391.58	1 391.58
2805	Concessions et droits similaires		
024	Produits de cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000.00	2 000 000.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 102 711.81		110 927.08	39 072.92	2 252 711.81

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 261 631.59
Recettes propres disponibles	IV 2 252 711.81
Solde	V = IV-II (6) 1 991 080.22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15,29,39,49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS AFFERENTS	C2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENTS AFFERENTS	C2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N		Restes à employer au 31/12/N	
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N		Restes à employer au 31/12/N	

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX	D4

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de le conseil municipal (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation	54 285		19.4300		10 548	
Taxe Foncière sur Bâti	1 969 991		43.5700		858 325	8.780
Taxe Foncière sur Non-Bâti	73 951		65.3200		48 305	-0.200
Cotisation Foncière entreprises						
Total	2098227				917178	

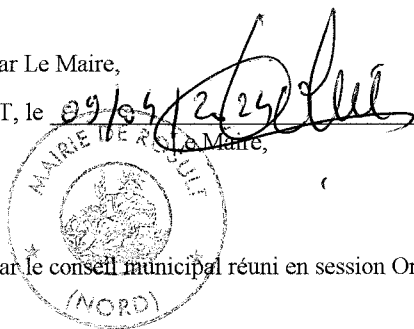
IV - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES :	
Contre <input type="checkbox"/>	Abstentions <input type="checkbox"/>
Pour <input checked="" type="checkbox"/>	14
Date de convocation :	09/04/2024

Présenté par Le Maire,

A ROSULT, le 09/04/2024



Délibéré par le conseil municipal réuni en session Ordinaire

A ROSULT, le 09/04/2024
Les membres du conseil municipal,

Handwritten signatures of council members:

Barbier

Thiebaud

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le _____ et de la publication le _____

A ROSULT, le _____